

Convocation du : 11 mars 2014 L'an deux mille quatorze, le lundi 17 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : 11 mars 2014 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Frédéric BENOIST, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Jean-Marc BARRIE, Isabelle PETIT

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12 Étaient absents : Anne DEMERLE, Pascal GASTINEAU, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Jonathan GODARD, Stéphane PICARD

Josette JOYEUX est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- l'autorisation de signer 2 avenants APAVE pour la réhabilitation des bâtiments communaux.

Aucune opposition des membres présents n'est exprimée.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2014

Quelques modifications et précisions sont à apporter :

Point 1 (page 1/8) : Point 9 du compte-rendu du 23 octobre 2013 de la façon suivante : la phrase n'a pas été supprimée mais après discussions entre élus, modifiée ainsi :

« Le cabinet Ab'cis a ainsi ramené son taux de rémunération à 6.40 % **au lieu de** 7.20 % visant à respecter son offre initiale en appliquant UNIQUEMENT la différence de montant entre les travaux réels et les travaux estimés »

Point 4 (page 2/8) : Faire suivre « à combler avec tout d'abord les excédents d'investissement disponibles soit » derrière : Le besoin de couverture est donc de 640 100.00 €

Point 14 (page 4/8) : suppression de « partant » dans le 2^{ème} paragraphe

Point 23 (page 7/8) :

Sur les informations données par Madame le Maire :

- 1^{er} paragraphe : « Elle tient à préciser que l'avancement de grade n'est pas pour autant annulé dans le temps mais, suspendu dans l'attente d'un changement d'attitude de cet agent.
- 2^{ème} paragraphe : « Remerciements adressés à Mr et Mme LEVARLET et non pas LMARLET

Point 23 (page 8/8) :

- Stéphane Picard s'inquiète du très mauvais état de la route entre le Mesnil et Allemant
- Il manque un point final après la phrase de Josette Joyeux

Décision : Outre ces modifications et précisions, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 12 mars 2014

2. Délibération pour adoption du projet du PLU

Madame le Maire retrace un historique pour les membres du conseil rappelant que :

Le 12 décembre 2011, le Conseil Municipal prenait une délibération pour compléter la délibération d'origine du lancement de la procédure de révision de POS en PLU ceci afin de se « border » juridiquement. C'était un conseil de la sous-préfecture que de compléter la délibération d'origine en employant le mot « révision » à la place du mot « modification ».

Il y était précisé que le POS actuel ne correspondait plus aux exigences de l'aménagement de la commune telles qu'elles résultent des lois SRU et Grenelle et que l'élaboration d'un PLU permettrait à la commune de conserver la maîtrise de son évolution et de faire face à la pression foncière en redéfinissant une affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal.

Considérant que l'établissement d'un PLU aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal, le Conseil Municipal a décidé à la MAJORITE avec 13 voix POUR, 1 ABSTENTION (Frédéric BENOIST) de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal.

Le 2 février 2012, le PADD était approuvé à la MAJORITE avec 13 voix POUR, 2 CONTRE (Frédéric BENOIST et Corine LE ROUX) et prenait en compte les réflexions sur la mise en œuvre de la loi SRU. Ses orientations se répartissaient sur les axes suivants :

- 1 – l'équilibre social de l'habitat (promouvoir une offre diversifiée en matière de logement)
- 2 – l'aménagement de l'espace (protéger et mettre en valeur le patrimoine)
- 3 – les déplacements (sécuriser les infrastructures, développer les sentes piétonnes)
- 4 – les équipements et services (à maintenir)
- 5 – les risques majeurs (inondations, ruissellements ...)

Le 17 mai 2013, une réunion interne « entre élus » était organisée pour l'adoption future de l'arrêt de projet de PLU par le Conseil Municipal.

Chacun a alors pu s'exprimer sur une présentation précise en 8 points de la part de Mireille Eloy :

- Le PADD avec ses orientations
- Le rapport de présentation du projet de PLU
- La constitution du dossier de présentation
- La présentation des emplacements réservés
- La présentation des annexes sanitaires
- La présentation des servitudes avec plan
- Le règlement des zones avec ses annexes paysagères et notamment les plantations
- Et les Plans permettant de rappeler ce que sont les différentes zones (UA, UAi etc...) et d'étudier hameau après hameau avec proposition de modifier les délimitations.

Les élus présents à cette réunion ont fait des remarques au cours de cette présentation qui ont été reprises en annexe de la délibération de l'époque.

Une note à l'adresse du COMMISSAIRE ENQUETEUR, reprenant celles-ci, a également été rédigée, là encore comme il en avait été convenu entre élus après cette réunion du 17 mai 2013.

Le 5 juin 2013, le Conseil Municipal votait l'arrêt du projet de révision du PLU à la MAJORITE 15 voix POUR, 1 CONTRE (Corine LE ROUX). Le 5 juillet 2013, la Direction Des Territoires nous apprenait qu'une dérogation devait être adressée à Monsieur le Préfet avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal **car la commune n'était plus dotée d'un SCOT et qu'elle était située à moins de 15 km de l'agglomération de Dreux** ! La délibération prise le 5 juin 2013 n'était donc plus valable en l'état et n'aurait pu être validée par les services de l'Etat.

Madame Boudard-Capon a alors rédigé un dossier à l'intention de Monsieur le Préfet et nous le lui avons adressé aussitôt reçu, par l'intermédiaire de Monsieur le sous-préfet.

Le 26 février et le 6 mars derniers, Madame le Maire a été convoquée à 2 commissions à la Préfecture de Chartres. La première analysait notre dossier sur le volet « sites et paysages » et la seconde étudiait la consommation des espaces agricoles.

Le **vendredi 14 mars** par courrier daté du 11 mars 2014, Monsieur le Préfet fait savoir qu'il a donné un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU.

- Sachant que le projet de révision du PLU de notre commune a été constitué d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable, d'un règlement, des documents graphiques et de leurs annexes ;
- Qu'il est prêt, à présent qu'il a obtenu l'avis favorable de Monsieur le Préfet, à être transmis pour avis aux Personnes Publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande,
- Que Mireille ELOY tient à préciser que rien n'a été ajouté ou retiré à l'arrêté de projet présenté aux élus lors de la séance de Conseil Municipal du 5 juin 2013, faisant suite lui-même à la réunion interne « entre élus » du 17 mai 2013

Madame le Maire propose que l'équipe actuelle du Conseil Municipal, après avoir beaucoup travaillé sur ce projet et après avoir reçu l'avis favorable de dérogation de Monsieur le Préfet daté du 11 mars 2014, prenne la décision :

- d'arrêter le projet de PLU tel qu'il sera annexé à la délibération qui sera prise à la suite de ce conseil
- et de le soumettre à enquête publique.

Décision : le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, par 11 VOIX POUR et 1 CONTRE (Corine LE ROUX) l'arrêt du projet de PLU tel que proposé ci-dessus.

3. Délibération pour acceptation de 2 avenants de réactualisation pour les missions CTC (Contrôle Technique Construction) et coordonnateur SPS (Sécurité, Protection de la Santé) de l'APAVE

Les montants des missions des contrats CTC et SPS pour le futur espace culturel et sportif ont été calculés sur la base des estimations des travaux à réaliser, à savoir 125 000 € HT / 149 500 € TTC. A l'ouverture des plis, le montant a été revu à 521 548 € de travaux pour la mission CTC et 438 276.44 € de travaux pour la mission SPS.

En conséquence, il convient de valider la proposition de l'APAVE pour une prestation supplémentaire ramenée sur ces 2 avenants à :

- 4 500 € HT au lieu de 6 474.93 € HT (geste commercial) pour la mission CTC
- 2 560 € HT pour la mission SPS

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire, à signer les 2 avenants APAVE comme détaillés ci-dessus.

Avant de clore le conseil, Mireille Eloy souhaite remercier publiquement Marc Ballesteros pour son investissement communal. Elle a voulu faire remarquer les 41 années au cours desquelles il a activement participé aux décisions des différents conseils municipaux qui se sont succédés.

En attendant de pouvoir lui attribuer une distinction officielle bien méritée à l'occasion de la cérémonie du 8 mai prochain, une plante et un bon-cadeau lui ont été remis au nom de la mairie.

Surpris, Marc Ballesteros n'en a pas moins voulu remercier avant tout les électeurs qui lui ont fait confiance tout au long de ces années et s'est déclaré satisfait du travail accompli depuis son premier mandat en 1971.

Le Conseil Municipal a pris fin à 21h45.